

Face à la pression urbaine, l'Aire et la Drize doivent faire face à d'importants enjeux écologiques.

>



La

Drize, qui signifierait eau rapide, prend sa source au pied du Salève, sur la commune d'Archamps. Prenant sa source au pied du Salève, à Archamps, la Drize est une rivière transfrontalière partagée entre la Suisse où elle dispose d'un statut cantonal et la France où elle est de statut privé. C'est en entrant sur le territoire suisse que la Drize prend son nom, qui est d'origine latine et qui signifierait l'eau rapide. Après avoir traversé les communes d'Archamps, de Bossey et de Collonges-sous-Salève, la rivière entre sur le territoire suisse pour terminer sa course à Genève en se jetant dans l'Arve. Elle alimente ainsi l'Aire, puis le Rhône via l'Arve.

Un cours d'eau vieux de...13 000 ans !

En tête de bassin, elle est formée de deux affluents français : la Tate (ou ruisseau d'Archamps) et la Clef (ou ruisseau de Collonges). Du point de vue géologique, si l'on remonte il y a 20 000 ans en arrière, les glaciers alpins qui recouvraient le Salève et le bassin du Genevois ne laissaient pas connaître l'existence d'une telle rivière. C'est il y a environ 13 000 ans que le cours d'eau apparaît, après la fin de l'ère glaciaire. La Drize, qui coule en grande partie sur des zones rurales, n'a pourtant qu'un aspect bien modeste à première vue.

Toutefois, la rivière est révélatrice d'une véritable richesse paysagère, avec une végétation très diversifiée et notamment la présence de quelques espèces rares et protégées. Mais la rivière subit de plus en plus la pression urbaine, qui s'exerce avec la construction de nouvelles routes (en particulier l'A40), l'augmentation des infrastructures agricoles, le mitage et l'étalement urbain, etc. Ainsi, une partie de son cours d'eau ne permet plus d'offrir des conditions favorables à la faune et à la flore. Pour pallier ces problèmes, les communes françaises et le canton genevois ont tenté de trouver une solution ensemble avec la signature du contrat de rivière transfrontalier le 10 octobre 2003, qui porte sur les différentes rivières franco-suissees telles que l'Arve, la Drize, l'Aire et bien d'autres. Les objectifs étaient, entre autres, de rétablir la qualité biologique et bactériologique de l'eau. Il s'agissait aussi à travers cet accord de rendre la rivière plus attractive, notamment en valorisant ses aspects de détente et de loisirs pour la population. JOHANA SECHAUD